



Commune d'Airvault  
1 rue Constant Balquet  
79600 AIRVAULT

**PUBLICATION DES DECISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AIRVAULT**

**MOIS DE MAI 2026**



*Conformément aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire par  
délibération n° 2026-019 en date du 7 avril 2026*

A Airvault, le 31 mai 2026



Commune d'AIRVAULT  
1 rue Constant Balquet  
79600 AIRVAULT

## Décision du maire 2026-031

### DECISION DU MAIRE

#### VALANT DECISION DE LOCATION DU LOGEMENT SITUÉ 22 RUE DE LA POSTE- 79600 AIRVAULT

#### Monsieur le Maire d'AIRVAULT

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2026-019 du 7 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, et notamment son article 5, l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Vu la demande de location de [REDACTED], pour la location du logement situé au 22 rue de la Poste à Airvault

### DÉCIDE :

#### Article 1 :

De louer à [REDACTED], le logement d'habitation situé 22 rue de la Poste 79600 AIRVAULT

#### Article 2

Cette location est conclue moyennant un loyer mensuel de 350 € (terme échu), non révisable.  
Durée du contrat : 3 ans à compter du 1er MAI 2026.

#### Article 3

Les différentes modalités seront définies par un contrat de location de logement nu entre la Commune et [REDACTED]

#### Article 4 :

La présente décision sera signée conformément à la délibération de délégation du conseil municipal d'Airvault. Elle fera l'objet d'une information au Conseil municipal conformément à l'article L.122.23 du C.G.C.T

#### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'au receveur municipal.

Fait à Airvault, le 30 avril 2026

AR-Préfecture

079-200085785-20260430-28-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-04-2026

Publication le : 04-05-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET

**Décision du maire 2026-039**

**DECISION DU MAIRE**

**VALANT DECISION DE LOCATION DU LOGEMENT  
SITUÉ 2 BIS Place des Corderies - 79600 AIRVAULT**

**Monsieur le Maire d'AIRVAULT**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2026-019 du 7 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, et notamment son article 5, l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Vu la demande de location de ~~M. MARQUIS Julien et Mme CLAIROCEAU Alice~~ pour la location du logement situé au 2 BIS Place des Corderies à Airvault

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

De louer à ~~M. MARQUIS Julien et Mme CLAIROCEAU Alice~~ le logement situé 2 BIS Place des Corderies 79600 AIRVAULT :

**Article 2**

Cette location est conclue moyennant un loyer mensuel de 400 € (terme échu) non révisable  
Durée du contrat : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026

**Article 3**

Les différentes modalités seront définies par un contrat de location de logement nu entre la Commune et M ~~MARQUIS Julien et Mme CLAIROCEAU Alice~~

**Article 4:**

La présente décision sera signée conformément à la délibération de délégation du conseil municipal d'Airvault. Elle fera l'objet d'une information au Conseil municipal conformément à l'article L.122.23 du C.G.C.T

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'au receveur municipal.

Fait à Airvault, le 11 mai 2026

AR-Préfecture

079-200085785-20260519-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-05-2026

Publication le : 19-05-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET